

Session des 26 et 27 mai 2011

Questions orales

Question orale de Michel Stefani :

Objet : Péréquation et tarifs de l'énergie

Madame la Conseillère,

Nous le constatons et le rappelons une nouvelle fois les ménages corses sont confrontés à la cherté de la vie. Les hausses des prix dans tous les domaines et la stagnation des salaires, les plus bas de France, accentuent chaque jour leurs difficultés. A l'approche de la saison estivale, période propice à de nouvelles augmentations saisonnières, les interrogations se font plus pressantes notamment à propos des tarifs de l'énergie.

L'énergie effectivement prend une part de plus en plus lourde dans le budget familial. Si l'explosion des prix des carburants l'explique en partie, l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz y contribue désormais fortement.

Depuis la privatisation d'EDF et GDF en 2004, les tarifs du gaz ont augmenté de 60 % et ceux de l'électricité de 20%. L'ouverture à la concurrence n'ayant pas été assez « profitable », l'immense majorité des entreprises et des particuliers est restée fidèle à l'opérateur historique, le gouvernement avec la loi NOME, adoptée en novembre 2010, par le vote des députés UMP et NC, prévoit de contraindre EDF à abandonner 25% de parts de marché à ses concurrents. Ces opérateurs concurrents ne sont, il est important de le rappeler, soumis à aucune obligation de service public ni contrainte tarifaire.

Cette loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) justifiera par ailleurs la volonté politique de la Commission Européenne d'aligner les tarifs français sur les tarifs européens de l'électricité. Or nous savons qu'ils sont aujourd'hui de 30% plus élevés en moyenne !

Dans le même temps nous savons que cette logique spéculative est contraire à la recherche et au développement des énergies renouvelables aujourd'hui exclusivement à la charge des usagers. Cette fuite en avant fragilise toute la filière notamment les fonctions de production et de transport. Elle met également en cause le statut des agents.

Par ailleurs, nous payons l'électricité nucléaire à 31€/MWh. Or EDF et l'Etat ont décidé de fixer ce prix à 42€/MWh, ce qui représenterait d'ici à 2015 une augmentation de 36% selon la Commission de Régulation de l'Energie. Les marchés ne s'y trompent d'ailleurs pas puisque le jour où la loi NOME a été adoptée l'action d'EDF a pris plus de 5% à la bourse de Paris !

Les ménages corses, déjà largement pénalisés par ces augmentations, s'interrogent à présent sur la grille des tarifs appliqués en Corse selon les plages horaires définies en heures creuses ou heures pleines. Pouvez-vous dire Madame la Conseillère dans quelles conditions les principes de la péréquation tarifaire sont mis en œuvre en Corse et si oui ou non les usagers insulaires sont pénalisés ou pas par rapport aux autres usagers sur le territoire national ?

Réponse de Maria Guidicelli :

Monsieur le Conseiller,

Nous partageons votre préoccupation quant à l'évolution des tarifs de vente de l'électricité appliqués en Corse, en particulier à destination des ménages et des petits consommateurs. Nous rappellerons tout d'abord que les principes régissant les tarifs de vente régulés de l'électricité sont exposés notamment dans la loi du 10 février 2000. Celle-ci précise que les tarifs « couvrent l'ensemble des coûts supportés par Electricité de France et par les distributeurs non nationalisés », « en y intégrant notamment les dépenses de développement du service public ». Ces règles s'appliquent à l'ensemble des consommateurs français, qu'ils soient en métropole ou dans les départements ou territoires d'outre mer.

Seule l'application d'un octroi de mer différencie à la marge ces derniers. On peut donc considérer que les consommateurs corses ne font pas l'objet aujourd'hui d'un traitement discriminatoire par rapport aux autres consommateurs français. La question peut se poser pour l'avenir, du fait de l'adoption le 7 décembre dernier de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité). Celle-ci fait référence, notamment en son article 14 aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. Cette loi introduit en effet une évolution, en différenciant deux catégories de consommateurs après le 31 décembre 2015. Aux termes de la loi, les tarifs de vente régulés continueront à s'appliquer après cette date uniquement aux consommateurs souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovolt- ampères. Cette catégorie englobe la grande majorité des consommateurs, en particulier la totalité des ménages et des petits artisans et commerces. En revanche, pour les ZNI (Zones Non Interconnectées), les tarifs de vente réglementés continueront à être proposés à l'ensemble des consommateurs après le 31 décembre 2015.

C'est cette dernière disposition qui concerne bien évidemment la Corse et les départements et territoires d'outre mer. Néanmoins, en dépit de cette formulation plutôt rassurante votre inquiétude est légitime. D'ailleurs, votre Assemblée, a évoqué à plusieurs reprises ces derniers temps, la question du statut de ZNI et celle de la péréquation tarifaire que ce soit dans le cadre du débat sur Cyrénée ou, comme vous le soulignez dans votre question, Monsieur le Conseiller, à l'occasion de l'adoption de la loi NOME. D'ailleurs le nom même de la loi « Nouvelle Organisation du **Marché** de l'Electricité » est très révélatrice : nous sommes bien là face à une tendance qui s'accroît davantage encore, vers une ouverture plus grande aux lois du marché. L'expérience montre que cette vision idéologique ne se fait jamais au bénéfice des contribuables, en particulier des plus modestes.

Dans ce contexte là, il ne me semble pas inutile que nous interrogeons officiellement le Gouvernement afin que soit confirmé qu'il n'est pas prévu à plus ou moins long terme que la Corse perde le statut de Zone Non Interconnectée dont elle bénéficie aujourd'hui.

D'autre part, je proposerai prochainement un dispositif de lutte contre la précarité énergétique destiné à permettre, à ceux qui aujourd'hui n'y ont pas accès pour de multiples raisons, l'octroi d'aides spécifiques pour des travaux d'économie d'énergie et pour les énergies renouvelables.

Je vous remercie.

Question orale d'Etienne Bastelica :

Objet : Etats Généraux du Sport

Monsieur le Président,

Le récent débat que nous avons eu concernant le football professionnel en Corse et à Ajaccio plus particulièrement, soulève des interrogations, des revendications, des mises en cause dans un contexte d'urgence et de passion. Ce contexte se nourrit du déficit de la politique sportive menée dans le pays depuis dix ans d'une part, et de l'absence de réflexion cohérente à long terme s'agissant de la CTC d'autre part.

Nous l'avions souligné lorsque la CTC avait été sollicitée, dans l'urgence, afin d'attribuer une subvention au Sporting, évitant ainsi la relégation. L'impatience des supporters, il faut le rappeler, ne prenait pas en compte les contraintes et obligations imposées par le CGCT. Cette insécurité juridique nous la retrouvons dans le dossier de l'ACA tant il est vrai qu'une intention aussi bonne soit-elle, ne remplace pas un arrêté attributif de subvention.

A ceci s'ajoute la logique libérale qui confond sport et « business » et qui distingue les 4 ou 5 grands clubs de taille européenne de tous les autres. Cela rejoint dans une certaine mesure la réforme des collectivités territoriales et la définition de grandes métropoles capables de rivaliser avec Milan, Barcelone, Manchester, Munich, et pas seulement en ligue des champions.

Les 15 autres clubs assurent le spectacle en championnat et en coupe de France et le paient au prix fort - du moins les contribuables le paient-ils, puisqu'il faut gérer selon les critères de la concurrence commerciale, pour ne pas dire capitaliste, et injecter beaucoup d'argent public.

Pendant ce temps, la majorité des bénévoles, des sportifs amateurs dépensent sans compter leur temps et leur argent pour donner aux enfants et aux jeunes l'amour du sport et de ses valeurs. Ils ne bénéficient pas de l'attention qu'ils méritent.

En décembre dernier, nous débattions ici de l'inquiétante dérive caractérisée par la violence qui enfonce la Corse. J'avais alors insisté sur l'importance de la place qu'il fallait donner au sport dans notre société où précisément les valeurs d'abnégation, de solidarité, d'altruisme, de générosité bref du vivre mieux ensemble subissaient une telle agression.

L'avenir de la jeunesse passe en partie, nous en sommes convaincus, par le sport. Dans cet univers complexe, en difficulté, marqué par les images d'une coupe du monde ratée, au moment où un scandale entache à nouveau le staff de l'équipe de France, le rôle de chef de file régional de notre collectivité est d'autant plus mis en évidence, me semble-t-il, compte tenu des moyens qui sont les siens, dans cette politique du sport professionnel dit de haut niveau mais de bas étages, pollué par l'argent.

Voilà pourquoi, le travail effectué par le service des Sports, sur fond de désengagement de l'Etat, est d'autant plus respectable. Pourtant, aujourd'hui Monsieur le Président, il faut aller beaucoup plus loin. Comme nous le faisons pour les questions du foncier et du logement, ne devrait-on pas organiser en collaboration avec toutes les composantes du mouvement sportif insulaire, les Etats Généraux du Sport ?

Au côté, des présidents de ligues et des responsables techniques et associatifs, nous pourrions, dans la concertation la plus large, la plus démocratique, élaborer ensemble une politique sportive adaptée à la réalité des besoins de la Corse en terme de formation des cadres du mouvement sportif et associatif et d'actions pour construire, aménager et mettre aux normes les équipements nécessaires.

Nous pourrions aborder sans détour ces questions fondamentales concernant l'avenir du sport en Corse, les contradictions, les contraintes, les moyens disponibles et ceux à mettre en œuvre pour développer plus et mieux les pratiques sportives dans toute leur diversité.

Dans cette perspective seriez-vous prêt, Monsieur le Président, à organiser les Etats Généraux du Sport pour doter la Corse d'une politique et d'une vision à long terme ?

Je vous remercie.

Réponse de M. Giacobbi, Président du Conseil Exécutif

Le sport revêt dans la société actuelle une importance qui dépasse largement l'activité physique et compétitive. Les enjeux se situent désormais également, au niveau socio-économique.

En Corse la charge émotionnelle et passionnelle du sport s'exprime de manière particulièrement forte. Elle permet certainement de transcender les obstacles et les handicaps et explique largement les excellents résultats tant de nos équipes que de nos sportifs individuels.

Il n'en demeure pas moins que la Corse est confrontée dans le domaine du sport à une concurrence de plus en plus vive, à la mesure des intérêts en jeu. Les collectivités et particulièrement la CTC doivent par conséquent consentir des efforts croissants au bénéfice des clubs de « haut niveau », des organisateurs de manifestations sportives (plus de 150 demandes au titre de 2011) mais aussi et peut-être surtout, au bénéfice de la masse des pratiquants, tant en termes de financement des infrastructures que de fonctionnement des associations sportives.

Notre collectivité, a par ailleurs, comme vous le savez la plus grande part des charges de fonctionnement du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (ex CREPS), qui constitue un outil indispensable au service du sport et de la jeunesse.

Au regard de ces éléments, il m'apparaît évident qu'une réflexion d'ensemble sur le développement des activités sportives dans toutes leur diversité et prenant en compte les évolutions les plus récentes, serait particulièrement utile et j'avais envisagé moi-même, compte tenu des travaux déjà en cours, de vous proposer d'organiser cette réflexion qui pourrait prendre la forme d'assises ou d'états généraux, pour le dernier trimestre 2011.

Vous avez par conséquent anticipé M. le Conseiller cette initiative.

Dans l'immédiat, je vous propose que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Territoriale de Développement du sport qui doit se tenir courant juin pour examiner les propositions de répartition de la part régionale du CNDS, afin qu'elle puisse commencer à réfléchir à un échéancier ainsi qu'aux thèmes et à l'organisation des débats.

Cette instance composée à parité d'élus de l'Assemblée de Corse et de représentants du monde sportif me paraît la plus appropriée pour préparer cette importante échéance à laquelle elle devra consacrer certainement dès la rentrée de septembre plusieurs séances spécifiques.

Je vous remercie.